

PROJET PEDAGOGIQUE

I- PRESENTATION DE LA STRUCTURE

Organisateur : Association Jeunesse et Avenir – Principauté de Monaco

Projet institutionnel: organiser des séjours de vacances pour enfants et adolescents particulièrement issus d'un milieu social défavorisé.

Structure: Gîte Nature et Montagne
06470 Beuil les Launes

Le bâtiment comprenant :

- 1 cuisine,
- 1 salle de restaurant
- 1 salle d'activités,
- 7 chambres avec salle de bain

la capacité d'accueil du centre est de 40 personnes.

1 vaste terrasse jouxtant la totalité du bâtiment.

Le centre est situé au cœur du bourg lui même rattaché au village de Beuil.

Environnement : montagne : aux portes du Parc National du Mercantour, Beuil les launes se situe à 3 km de Valberg et à 100 km de Monaco. Son altitude est de 1500 m. le domaine skiable est de 54 pistes dont au total 90 km (12 vertes, 10 bleues, 28 rouges et 6 noires). 85 % de la station est équipée de canon à neige.

Acteurs : la Serm pour l'achat des forfaits donnant accès aux remontés mécaniques de l'ensemble du domaine skiable de Valberg/Beuil/Les launes

Organigramme de la structure

1 directeur BAFD
4 animateurs BAFA
1 stagiaires BAFA
1 assistant sanitaire

Durée d'un séjour : une semaine (du 5 au 10 mars 2018)

II - EVALUATION DES BESOINS DU PUBLIC

Quel public ? 23 enfants

- enfants de 6 à 12 ans : 20
- adolescents 13 à 16 ans : 3

Besoins psychosociologiques

- curiosité, découverte, créativité, défoulement.

Besoins physiologiques

- alimentation équilibrée, respect du rythme biologique, sécurisation, écoute.

Situation sociale

- milieu social confondu

III - EVALUATION DES ACTIONS PASSEES

Associations créées en 1959 par un prêtre. Les premières années : organisation de camps itinérants en France et à l'étranger, organisation de séjours à la neige. Aujourd'hui séjour d'été en Provence et séjour d'hiver ski à Valberg.

Problèmes/carences

- financier : recherche permanente de généreux donateurs pour financer les séjours ski qui sont onéreux pour certaines familles
- La participation pécuniaire des parents au séjour peut être intégrale, partielle ou nulle. Dans le cas d'une participation partielle, le complément se fait par les caisses sociales monégasques (la CAF ne prenant plus en charge les séjours organisés par des associations étrangères à la France). Pour les familles en grande difficulté sociale, l'Association a instauré un système de parrainage et se charge de trouver des fonds en contactant des organismes sociaux tels que la Croix Rouge, l'Office d'Assistances sociales, la fondation Hector Otto, la Société Saint Vincent de Paul...

IV - OBJECTIFS GENERAUX

1) Des vacances ludiques, éducatives et sportives.

Le ski, une activité pratiquée en adéquation avec le niveau de chaque enfant dans un cadre agréable et différent de son milieu de vie habituel.

2) Les actes de la vie en collectivité : les apprendre et y prendre plaisir.

Apprentissage des notions de respect, de partage, de tolérance et d'entraide.

V - OBJECTIFS OPERATIONNELS

- 1) 1- permettre la pratique d'une activité sportive sous forme de loisirs : en retirer les bienfaits du sport, du changement d'air, rompre avec les activités du quotidien et en retirer un bénéfice pour le corps et l'esprit.

2- permettre à l'enfant de découvrir et respecter ce nouveau milieu si différent de celui dans lequel il vit le restant de l'année.
- 2) 1- aider l'enfant à vivre en collectivité et à trouver sa place au sein du groupe
2- aider l'enfant à s'approprier des règles d'hygiène (respect de soi et des autres)
3- permettre à l'enfant de développer son autonomie en tenant compte de ses capacités.

VI- ACTIONS ET METHODES PEDAGOGIQUES

1) 1- permettre la pratique d'activité sportive sous forme de loisirs

- En proposant l'activité ski à travers trois niveaux différents et homogènes :
 - débutant : apprentissage du matériel, se familiariser avec l'équipement, le milieu, savoir prendre une remontée mécanique, descendre des pistes vertes.
 - moyen : lui donner confiance en lui, en l'encourageant, en choisissant des pistes adaptées à son niveau souvent bleues.
 - Bon : l'enfant prend plaisir tout en respectant toutes les règles de sécurité, il ne doit pas oublier qu'il est dans un groupe, qu'il doit respecter les autres pour ne pas les mettre et se mettre en danger.
- En permettant à l'enfant de pratiquer l'activité afin de lui donner le «goût » et qu'il puisse persévérer dans ce domaine, par la suite en exploitant ses capacités et en évoluant, parfois en changeant de groupe. Sans obligation de résultats, sans esprit de compétition, sans pression de décorations : juste pour se faire plaisir.
- ° En valorisant l'esprit d'équipe dans l'activité plutôt que les performances personnelles : entraide

L'animateur est un conseiller, il accompagne le groupe, fixe des limites, encourage l'enfant ; ce qui prime c'est ce qu'il se passe pendant l'activité : écoute, concentration, entraide.

2 - permettre à l'enfant de découvrir et respecter son milieu

- ° En lui faisant découvrir la montagne, lui faire prendre conscience de la chance qu'il a de pouvoir bénéficier de la richesse du milieu.
- ° En lui faisant prendre conscience de l'importance du respect de cette nature, véritable patrimoine dont on hérite et qu'il faut conserver intact pour les générations futures.

2) 1- aider l'enfant à vivre en collectivité et à trouver sa place au sein du groupe.

- En favorisant le partage, l'entraide entre les enfants afin que chacun prenne conscience de l'existence d'autrui pour le respecter
- En favorisant l'écoute par la disponibilité des animateurs
- En respectant le rythme de l'enfant
 - lever naturel,
 - instauration d'un temps calme après le déjeuner,
 - instauration d'un temps libre avant le dîner.
- En mettant en place un rituel du coucher afin que l'enfant puisse prendre ses repères temporels.
- En prenant des repas dans un cadre agréable et sans précipitation.

2- aider l'enfant à s'approprier des règles d'hygiène.

- En se douchant tous les soirs et en changeant quotidiennement de sous-vêtements
- En vérifiant qu'il se lave les mains régulièrement (avant chaque repas)
- En vérifiant qu'il se lave les dents après chaque repas.

3- permettre à l'enfant de développer son autonomie en tenant compte de ses capacités.

- En faisant prendre conscience à l'enfant de ses différents besoins
 - en l'aidant à s'exprimer,
 - en étant à l'écoute,
 - en lui permettant d'expérimenter.
- En mettant en place des règles de vie permettant un juste équilibre entre liberté et contraintes tout en tenant compte des éléments non négociables (réglementation, sécurité ...)
- En faisant participer l'enfant à la vie du centre
 - dresser et desservir la table aux dîners,
 - se servir et servir les autres en prenant soin de partager équitablement,
 - rangement et respect du matériel,
 - rangement et respect de sa chambre.

Les transports

Les trajets sont assurés par la Compagnie RTS de Monaco, le départ aura lieu le lundi matin à 8 H 30 du Stade Louis II à Monaco, le retour est prévu en Principauté le samedi suivant aux alentours de midi. Le voyage dure environ 1 h 30. Sur place un minibus 9 places de l'association permet de rejoindre Valberg en cas d'absence de neige sur la station des Launes.

VII- LE BUDGET

Le prix d'un séjour est fixé à 430 euros par enfant. Ce séjour est en dessous des prix du marché car l'équipe pédagogique est bénévole. Il permet ainsi d'accueillir tout enfant quelque soit son niveau social. Le plus gros du budget est consacré à l'hébergement en pension complète, aux déplacements et aux remontées mécaniques.

VIII - JOURNEE TYPE

Les enfants ont besoin de vivre des journées équilibrées, c'est pourquoi, l'équipe pédagogique veillera à organiser la vie quotidienne et les activités dans le respect du rythme de vie des enfants en vacances.

07 h 45 - 08 h 00	lever + petit déjeuner
08 h 30 - 09 h 00	brossage des dents / rangement des chambres / les enfants se mettent en tenue de ski
09 00 - 09 h 30	rassemblement du matériel/ définition de chaque groupe
09 H 30 - 12 h 00	activité ski
12 h 30 - 13 h15	déjeuner
13 h 15 – 13 h 45	temps calme
14 h 00- 16 h 30	activité ski
16 h 30 - 16 h 45	goûter
16 h 45 - 17h 30	luge ou jeux de neige (pour ceux qui le souhaitent)
17 h 30 - 19 h 00	douches/temps libre (jeux de société, lecture, dessins) /dressage des tables
19 h 00 – 20 h 00	dîner/ débarrassage des tables
20 h 15 – 21 h 15	veillée
21 h 30 -	coucher

Vie quotidienne

Repas : les midis nous avons un panier pique-nique ce qui permet pour certains groupes s'ils le désirent, et si le temps le permet, de déjeuner sur les pistes (c'est souvent le cas des plus grands). Les dîners sont servis chauds, confectionnés sur place et pris ensemble dans la salle de restaurant. Ces repas de qualité contribuent à une éducation du goût (l'enfant doit goûter à tout) et à une sensibilisation à une alimentation équilibrée, variée et adaptée à l'activité pratiquée. A table chacun se place où il le désire. Toutefois, l'animateur invite les grands à se mélanger afin d'aider les plus petits (couper la viande, se servir de l'eau..) Le goûter se prend sur la terrasse au soleil.

La douche se prend tous les soirs.

Le coucher: les animateurs accompagnent les enfants dans leur chambre et veillent au calme.

Groupes

Les groupes sont refaits chaque soir en fonction de la progression et du désir de chaque enfant.

Et même quelquefois à la demi journée.

Place de l'animateur

Responsabilité : l'animateur doit se sentir responsable de la santé physique et morale de l'enfant. Il doit connaître les différents textes législatifs. Il doit tenir compte des besoins fondamentaux de l'enfant, connaître ses capacités et ses limites.

Durant l'activité, l'animateur (2/groupe) doit s'assurer du bon équipement de chaque enfant, doit savoir gérer son groupe de façon la plus homogène possible, tenir compte des limites de chacun, gérer la fatigue. Enfin, l'animateur doit pouvoir prévenir les secours et le directeur en cas de besoin.

Vivre en collectivité : l'animateur doit respecter les règles de vie, exiger de lui-même une bonne hygiène de vie. Il doit être capable de défendre et d'argumenter ses idées. Il doit savoir écouter les autres et faire preuve de tolérance.

Savoir-faire / organisation du travail : l'animateur doit être capable d'organiser une journée en respectant le rythme de vie de l'enfant, ses besoins, ses envies. Il doit gérer les activités en tenant compte du milieu humain, naturel et matériel. Il doit ranger et respecter le matériel. Enfin, il doit être en situation permanente d'observation, d'écoute et de communication.

Evaluer son travail : l'animateur doit se donner les moyens d'évaluer son travail, se remettre en question, analyser, solutionner, réajuster donc évoluer.

Rôle du directeur

- Responsable pénale, civile et morale,
- Responsable administratif,
- Connaître et appliquer les règlements dans tous les domaines.
- Garant du projet pédagogique,
- Respectueux des règles de vie et des consignes données à l'équipe pédagogique et aux enfants,
- Garant du bien être des enfants,
- Responsable vis à vis des parents,
- Fonction des relations extérieures : prestataires de services, fournisseurs, transport, médecin, voisinage, mairie, gendarmerie...
- Formateur et coordinateur de l'équipe pédagogique ; le directeur se doit de :
 - sensibiliser les animateurs à la valeur éducative de leur travail avec les enfants, en accord avec le projet pédagogique,
 - amener l'animateur à travailler en innovant et à construire un outil de travail (conseil d'équipes, propositions),
 - mettre en place des réunions pour exposer les différents problèmes qui pourraient se présenter ; qu'ils soient d'ordre relationnels ou matériels,
 - donner des conseils et être présent sur le terrain,

- amener chaque animateur à prendre conscience de sa place dans l'équipe en préservant de bonnes relations de travail collectif, en étant à l'écoute de l'autre, en communiquant et en ayant une bonne coordination,
- impulseur dynamisant.

L'information aux parents

Les parents qui le désirent, ont la possibilité de prendre rendez-vous avec le directeur avant le séjour.

Durant le séjour. Les parents peuvent appeler leur enfant sur le mobile du directeur. Les enfants qui disposent de téléphone portable doivent le remettre en début de séjour au directeur qui leur permettra de joindre leur famille à des moments propices.

Les visites ne sont pas autorisées durant la semaine afin d' éviter de susciter des jalousies et pour ne pas troubler le bon déroulement du séjour.

IX - EVALUATION DU PROJET

Le projet pédagogique est établi par le directeur. Chaque soir, l'équipe pédagogique se réunit pour échanger sur la journée et refaire les groupes pour le lendemain. Un bilan en fin de séjour permet de vérifier si les objectifs opérationnels du projet pédagogique ont bien été atteints.

Les indicateurs

1- permettre la pratique d'une activité sportive sous forme de loisirs

- L'enfant parle avec ses camarades de façon positive de l'activité,
- L'enfant réclame des séances d'activité supplémentaires,

2- permettre à l'enfant de découvrir et respecter son milieu

- L'enfant pose des questions sur son environnement,
- ° L'enfant respecte son milieu,

1- aider l'enfant à vivre en collectivité et à trouver sa place au sein du groupe

- L'enfant est épanoui, motivé et demandeur,
- L'enfant s'exprime librement, et se confie à son animateur,

2- aider l'enfant à s'approprier des règles d'hygiène

Les indicateurs sont fondés sur l'observation

- Propreté de l'enfant,
- Pas d'odeurs désagréables dans les chambres
- ° L'enfant a de l'appétit
- L'enfant a de l'énergie dans la journée et s'endort rapidement le soir.

3- permettre à l'enfant de développer son autonomie en tenant compte de ses capacités.

- L'enfant reconnaît ses affaires,
- ° L'enfant est capable de s'équiper tout seul,
- L'enfant utilise les rangements prévus pour ses affaires

